



Conditions de cours

En général

Si l'effectif est insuffisant, la Ligue valaisanne contre le rhumatisme se réserve le droit de reporter ou de supprimer un cours.

Une confirmation-facture est envoyée avant le début du cours.

La finance du cours est à verser avant le début du cours.

En cas de renonciation de votre part

- sans nous avoir prévenus par écrit, moins d'une semaine avant le début du cours, le prix du cours doit être honoré ;

Une fois commencée, la série de cours n'est pas remboursée.

Les séances manquées ne sont pas remboursées.

En cas d'absence prolongée

Pour cause d'accident ou de maladie, un remboursement des séances manquées est envisageable aux conditions suivantes :

- le secrétariat (tél. 027 322 59 14) doit être informé dès le début de l'absence ;
- présentation d'un certificat médical couvrant la durée de l'absence ;

Si l'absence n'est pas annoncée à temps, aucun remboursement n'est pris en considération.

Attestation de cours

- A la fin d'un semestre, une attestation de cours est établie et envoyée aux participants



Les attestations ne sont établies qu'en cas de participation régulière.

Sion, janvier 2023